

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1543

présenté par

M. Aubert, M. Straumann, M. Brochand, Mme Trastour-Isnart, M. Bazin, M. Abad, M. Vatin et
Mme Valérie Boyer

ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« de la société civile »

les mots :

« du nouveau monde ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 4, à la fin de l’alinéa 6, à la première phrase de l’alinéa 7 et aux alinéas 8, 11 et 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rend au hommage à la politique du président de la République en rebaptisant la Chambre de la société civile : « Chambre du nouveau monde ».

Cette chambre vise en effet à remplacer l’actuel Conseil économique, social et environnemental (CESE) composé de représentants sociaux, par une Chambre équivalente composée de « représentants de la société civile », sans davantage de précisions sur sa composition exacte.

Puisque ce nouvel organe s’annonce aussi inutile et inefficace que le précédent, il conviendrait de le baptiser « Chambre du nouveau monde » afin que tous les partisans du « nouveau monde » que promettait le président de la République puissent trouver refuge dans cette institution.